



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET PRINCIPAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM CAZALS Christophe, MARQUET Nathalie.

Pouvoir de M. CAZALS Christophe à M. ROUCAYROL Guy, de MME MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Voix pour 14, contre 0, abstention 0

Vu l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 du budget principal a été réalisée par le Trésorier en poste à Béziers et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
ROUCAYROL Guy

